

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

PS23 - LUNETTES DE PROTECTION PEAK KN (ANTI-RAYURES ET ANTI-BUÉES)



est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat II) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

EN 166 1 FT, K, N (2001)

EN 170 (2C-1.2) (2002)

EN 172 (5-3.1) (1995)

ANSI/ISEA Z87 + (2015)

L'EPI est identique au modèle faisant l'objet du certificat d'examen de type UE (module B) référencé dans le numéro de certificat

PPE22162491

Publié par : INSPEC International B.V.

Beechavenue 54 - 62, 1119 PW, Schiphol - Rijk, , , Netherlands (NB: 2849)

Signé pour et au nom de Portwest



Raymond Carney

Chief Operations Officer

Date: 2022-06-29